

## **Une rentrée à hauts risques**

*Communiqué du SNESUP-FSU de l'Université de Strasbourg*

*Le 2 septembre 2020*

L'expérience douloureuse du confinement a montré qu'il n'y a pas de sécurité sanitaire sans anticipation, sans cohérence des politiques publiques et des décisions, sans concertation avec les acteurs de terrain et sans moyens spécifiques. Or, incapable de tirer tous les enseignements de la catastrophe humaine, sociale et économique provoquée par la crise sanitaire et aggravée par l'incurie du gouvernement, ce dernier n'a toujours pas transmis aux établissements d'enseignement supérieur un protocole sanitaire clair avant la rentrée, alors que celle-ci a lieu dans quelques jours et qu'elle se prépare depuis plusieurs semaines. Le retard pris par notre ministère est inacceptable. Tout aussi grave est le fait que le gouvernement ne donne aucun moyen humain et financier supplémentaire aux universités et aux organismes de recherche pour assurer la santé et la sécurité des personnels et des étudiants et n'a pas même compensé les millions dépensés par les établissements pendant la crise.

Dans un contexte de diffusion accrue du virus et alors que nous accueillerons des milliers de nouveaux étudiants avec un taux d'encadrement en baisse constante, le SNESUP-FSU estime que les mesures et dispositions prises pour cette rentrée à l'Université de Strasbourg ne permettent pas à cette heure de garantir pleinement la sécurité des personnels et des étudiants, ni des conditions de reprise et d'exercice du travail satisfaisantes. La « Note technique » qui sera soumise au CHSCT le 3 septembre est lacunaire et ne répond pas au niveau de prévention optimal que le SNESUP-FSU et les syndicats de la FSU exigent. Nous demandons la construction d'un plan sanitaire qui tienne compte des avis des personnels. Il n'est plus acceptable que la présidence attende des directives ministérielles souvent contradictoires et qui arrivent trop tardivement par rapport à l'évolution locale de l'épidémie. L'université a les moyens financiers et les capacités techniques de mettre en place un plan sanitaire qui repose sur l'anticipation et l'évaluation précise des risques. Ainsi, face à l'absence de vision programmatique de la présidence, nous ferons au CHSCT les propositions suivantes :

1. Qu'une jauge soit définie pour tous les amphithéâtres et toutes les salles de l'université en fonction de leurs capacités d'aération et de ventilation : une salle ou un amphi sans possibilité d'aération ou avec une ventilation insuffisante ne devrait pas être utilisé ;
2. Que des campagnes de tests soient proposées très régulièrement sur tous les campus pour les personnels comme pour les étudiants ;
3. Que tous les personnels à risque et personnels vulnérables et tous ceux dont un membre de la famille est une personne à risque ou une personne

vulnérable puissent disposer de masques FFP2, mis à disposition par l'université ;

4. Que des solutions de gel hydroalcoolique, des sprays de nettoyage et des lingettes (ou serviettes papier) soient présents dans chaque salle et pris en charge par l'université : le nettoyage des tables pourrait être assuré par les étudiants à la fin de chaque cours, ce qui favoriserait leur sens civique et limiterait considérablement les risques de contamination ;
5. Que des systèmes portables d'amplification de la voix soient mis à disposition des enseignants qui le souhaitent ;
6. Que des règles d'utilisation et de nettoyage des micros et équipements informatiques soient mises en place ;
7. Que la durée des cours soit aménagée pour autoriser aux enseignants une pause d'au moins 10 minutes par heure de cours, l'enseignement avec masque étant particulièrement éprouvant ;
8. Que les conditions d'autorisation du télétravail pour les Biatss et de cours à distance pour les enseignants soient assouplies et que les demandes soient étudiées avec bienveillance.

L'urgence sanitaire a mis cruellement en évidence un déficit récurrent des moyens humains et financiers accordés aux universités. Ce n'est malheureusement pas la **Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)** qui permettra de répondre aux besoins criants de la Recherche et de l'Université. Profitant d'un contexte de mobilisation difficile en raison de la crise, la ministre Frédérique Vidal entend faire adopter au plus vite un texte législatif qui constitue une nouvelle attaque contre le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et contre les conditions d'emploi de ses agents. Cette loi prévoit en effet pour les enseignants-chercheurs la création de nouveaux contrats de travail dérogeant aux dispositions statutaires, sous forme de « tenure tracks », l'accentuation de la précarité pour les personnels Biatss avec les CDI de chantier, la généralisation de la recherche sur projets fléchés au détriment de financements récurrents, pourtant seuls capables de garantir l'autonomie de la recherche.

Le SNESUP-FSU ne veut pas plus de cette réforme que celle des retraites que Macron et son gouvernement ne renoncent pas à imposer malgré un rejet par une majorité de personnels de l'ESR et de citoyens. La grave crise sociale, économique et écologique que nous traversons appelle d'autres politiques et de nouvelles priorités, au sommet desquelles se trouvent la santé et la solidarité. Ce sont ces valeurs que le SNESUP entend défendre plus que jamais, avec tous les personnels qui partagent nos convictions.

Pour tout contact écrire à : [syndicat-snesup-resp@unistra.fr](mailto:syndicat-snesup-resp@unistra.fr)